

*Niveau : 3ASLLE*

*Mai 2014*

*Examen blanc*

*Matière : Français*

*Durée :03h30*

**2<sup>e</sup> sujet**

**Ne giflez plus les enfants**

La plupart des parents aiment leurs enfants et leur veulent du bien. Certains d'entre eux estiment que « discipliner » un enfant fait partie d'une bonne éducation.

Les mots que les enfants utilisent pour parler de cette « discipline » sont pourtant différents et montrent clairement que même de « bons » parents peuvent avoir recours à la violence : claques, gifles, coups, coups de bâton ou autre instrument, brûlures, humiliations, enfermement dans un espace confiné, exposition aux intempéries, insultes, vexations ...

Tous ces actes, enregistrés dans les statistiques, ne sauraient être considérés comme « acceptables » par des parents qui veulent donner à leurs enfants le meilleur départ dans la vie et leur apprendre ce qui est bien et ce qui est mal. Cette violence quotidienne, qui ponctue la vie d'un enfant, sape sa santé et son développement.

Elle « fait mal » physiquement, mais aussi « à l'intérieur », comme disent parfois les enfants, et ce d'autant plus que les adultes semblent souvent accepter cette violence quand ils ne l'approuvent pas, comme si elle faisait partie de la vie « normale » d'un enfant.

Les parents qui battent leur enfant affirment par exemple que « ça ne peut pas faire de mal » : après tout, disent-ils, eux-mêmes ont été battus et ont survécu ...

Toutes les formes de violence contre les enfants devraient être interdites par la loi, y compris la violence au foyer que l'on veut faire passer pour de la « discipline ».

Il ne s'agit pas de mettre derrière les barreaux les parents qui donnent une claqué à leur enfant. Le rôle de la loi n'est pas seulement de fournir un cadre répressif. C'est aussi d'affirmer clairement, par la société dans son ensemble, certains principes. En l'occurrence, la loi doit dire qu'il n'est pas plus acceptable de frapper un enfant que de frapper toute autre personne.

Certains affirment que le législateur ne devrait pas s'immiscer dans le foyer familial, au nom de la vie privée protégée par le droit international. Mais le droit des enfants à la protection est également inscrit dans les traités, et il n'y a pas de raison qu'il cesse de s'impliquer au-delà du seuil du domicile familial.

De nombreux pays ont adopté des lois interdisant la violence domestique. Des communautés dans le monde entier ont montré qu'elles n'étaient pas disposées à accepter qu'un conjoint ait recours à la violence physique ou psychologique contre l'autre. Dans plusieurs pays, des lois protègent les animaux domestiques contre les mauvais traitements.

Comment, dès lors, peut-on tolérer qu'un membre de la famille fasse du mal au plus jeune de ses membres au nom de la discipline ?

Il n'y a pas de « bons » châtiments corporels, ceux qui ne laissent pas de marques physiques, par exemple. C'est ce qu'a reconnu l'Assemblée générale des Nations unies en 2005 lorsqu'elle a voté à une grande majorité l'interdiction de tout châtiment corporel à l'école et dans les lieux de détention. Pourquoi l'enfant devrait-il jouir de moins de protection à la maison ?

Par **Paulo Sergio PINHEIRO** (expert pour le secrétaire général de l'ONU sur la violence contre les enfants), Article publié dans Libération le 13 septembre 2006

## QUESTIONS

### I. COMPREHENSION : (12pts)

- 1) Le titre vise un objectif. Lequel ?
- 2) Qui est le destinataire ? A qui s'adresse-t-il ?
- 3) Quelle est la position de l'auteur vis-à-vis du problème posé ? Relevez du texte une phrase qui justifie votre réponse.
- 4) Complétez le tableau ci-dessous par les expressions suivantes données dans le désordre :  
« Les actes de violence sont inacceptables / apprendre à l'enfant à distinguer entre le bien et le mal / porte atteinte à la santé physique et morale de l'enfant / l'enfant doit être protégé par la loi / l'homme de loi ne doit pas se mêler de la vie familiale »

Avis de l'auteur	Avis des parents/ d'autrui

- 5) « ....sape sa santé » Le mot souligné veut dire :  
Détruit / développe / fortifie. Choisissez la bonne réponse.
- 6) Relevez du texte (03) mots relatifs au champ lexical de :
  - a. Violence physique : ..... / ..... / .....
  - b. Violence morale : ..... / ..... / .....
- 7) Pourquoi l'enfant devrait-il jouir de moins de protection à la maison ? L'auteur veut dire que :
  - a. L'enfant ne devrait pas bénéficier d'une protection.
  - b. L'enfant devrait bénéficier d'une protection.
  - c. L'enfant devrait bénéficier de plus de protection.

Recopiez la bonne réponse.

- 8) Des lois interdisent la violence domestique. Mis à part l'enfant, citez (02) autres catégories que ces lois protègent.
- 9) « Toutes les formes de violence contre les enfants devraient être interdites par la loi ». Réécrivez la phrase en la commençant ainsi : « La loi ..... »
- 10) « La violence contre les enfants devrait être interdite par la loi »  
Réécrivez la phrase en la commençant ainsi :  
« Il faut ..... » Vous ferez les transformations nécessaires.
- 11) Proposez un autre titre au texte.

### II. EXPRESSION ECRITE : (8pts)

Traitez l'un des deux sujets au choix :

- 1) Pour célébrer la journée de l'enfant, le 1<sup>e</sup> Juin, vous organisez avec vos camarades une campagne de sensibilisation pour la protection de l'enfant. Ce texte vous a plu, vous décidez d'en faire **le compte rendu critique** afin de le faire connaître à vos camarades.
- 2) A l'intention des partisans de la violence, rédigez un texte d'une quinzaine de lignes pour les convaincre qu'il est plus sage de dialoguer que de faire preuve d'agressivité.

*Niveau : 3ASLLE*

*Mai 2014*

*Correction d'examen blanc*

*Matière : Français*

**2<sup>e</sup> sujet**

### **COMPREHENSION : (12pts)**

- 1) Arrêter la violence contre les enfants.
- 2) Paulo Sergio Pinheiro.  
Il s'adresse aux parents. / aux adultes.
- 3) L'auteur est contre la violence envers les enfants.  
« Cette violence quotidienne .....développement »
- 4)

<b>Avis de l'auteur</b>	<b>Avis des parents d'autrui</b>
-L'enfant doit être protégé par la loi. -Porte atteinte à la santé physique et morale de l'enfant.	-L'homme de loi ne doit pas se mêler de la vie familiale. -Apprendre à l'enfant à distinguer entre le bien et le mal. -Les actes de violence sont inacceptables.

- 5) « sape » → détruit
- 6) Violence physique → claques – coups – brûlures.  
Violence morale → humiliation – vexation – insultes.
- 7) L'enfant devrait jouir d'une protection.
- 8) Ces lois protègent le conjoint (dans un couple) et les animaux domestiques.
- 9) La loi devrait interdire toutes les formes de violence contre les enfants.
- 10) Il faut que la loi interdise la violence contre les enfants.
- 11) Un titre → Halte à la violence contre les Enfants !

### **EXPRESSION ECRTITE : (8pts)**